



*Salicorne n° 3 ~ Juillet 2009*

## **Lettre d'information et de liaison**

- 1) **Les activités de l'association**
- 2) **un còp èra (la page d'histoire)**

### **1) ACTIVITES DU PREMIER SEMESTRE 2009**

Les bénévoles de «Salicorne» ont participé à la préparation de la « **marche du sel** » et ont poursuivi les travaux de nettoyage autour du « **four de salines** ».

#### **La « marche du sel »**

Comme les années précédentes la préparation de la « **marche du sel** » a nécessité la tenue de plusieurs réunions pour mettre sur pied cette journée.

Celles du bureau de «Salicorne» concernaient la mise au point de la stratégie de cette journée.

- choisir le tracé sur la carte, le reconnaître sur le terrain tant pour évaluer la difficulté que pour situer les différents emplacements où organiser les différentes interventions (conteur, groupes artistiques) prévues au cours de la marche.

- choisir les intervenants, les contacter et bien entendu aborder tous les problèmes logistiques propres à la manifestation.

- à la veille de la manifestation rassembler sur le circuit choisi, toutes les bonnes volontés disponibles pour nettoyer les emplacements destinés à recevoir les manifestations artistiques mais aussi pour effacer tous les obstacles qui pourraient rendre la marche désagréable.

Il y eut très tôt une prise de contact avec les organisateurs locaux chargés de l'accueil des participants. Ce n'est pas une mince affaire, que de recevoir deux à trois centaines de marcheurs, leur faire découvrir un village embelli pour la circonstance, leur offrir un copieux petit déjeuner et proposer enfin un repas de clôture à ceux qui désirent terminer cette journée convivialement. Les bénévoles d'Arques entraînés par Julia, Teun, Michel, Yvette, Joël, Claire, Nathalie... furent particulièrement efficaces ce qui facilita le déroulement de la manifestation. Au cours des quelques rencontres que les représentants de «Salicorne» eurent avec eux, ils purent s'apercevoir que le projet était en bonne voie et que tout serait prêt à la date voulue, ce qui ne pouvait que les rassurer.

Le dimanche 5 juillet, malgré une météo matinale qui, probablement, en découragea quelques-uns, après les discours d'usage ce sont près de 250 personnes qui prirent la direction du col dal teule point de départ de la marche les conduisant vers la fontaine salée.

La « **marche du sel** » qui en était à sa sixième édition est une manifestation parfaitement rodée. Ceux qui la découvrent pour la première fois tombent rapidement sous le charme de

cette promenade qui n'a rien à voir avec une randonnée classique, les autres y reviennent pour retrouver le plaisir qu'ils savourent depuis deux, ou trois ans ou plus encore.

Alors qu'en cette année 2009, on célèbre le 800e anniversaire de la croisade contre les Albigeois, c'était une occasion exceptionnelle de profiter de cette marche pour commémorer cet événement avec d'autant plus de force que **Déodat Roché** qui fut à la base du renouveau des études sur le Catharisme au début du XXe siècle était originaire d'Arques. La troupe théâtrale « **Tric o Trac** » de Villerouge Terme nés évoqua avec talent un épisode de la vie quotidienne des cathares d'Arques imaginé et mis en scène à partir des procès de l'inquisition. Le conteur **Jean-Jacques Delpoux** est un habitué de la manifestation, son talent est unanimement apprécié.

Une mention spéciale doit être décernée aux écoliers de la communale d'Arques de l'année 1910 qui sont partis en vacances cette année là avec leur Certificat d'Etudes Primaire « **dans la poche** ». On peut se demander qui du cancre ou de l'instituteur avait le plus mérite dans cet exceptionnel succès.

Il ne faut pas oublier l'ami **Guyaum** qui attire chaque année les curieux vers sa cabane, à proximité de la Fontaine Salée, où il pratique l'activité de saunier. Il répond toujours avec compétence aux diverses questions qui lui sont soumises. Mais c'est la quantité de sel qui tapisse le fond de son chaudron qui surprend le plus ses visiteurs.

Les ânes de Fourtou, sont désormais des habitués de la manifestation, en tête du cortège, ils font la joie des enfants qui viennent les flater et même pour les plus jeunes faire un peu de chemin sur leur dos.

La septième édition de la « **marche du sel** » aura lieu au mois de juillet 2010. C'est la commune de Rennes-les-Bains qui sera chargée de son organisation.

### **Le four verrier de salines.**

Les pluies abondantes de cet hiver, ne nous ont pas permis d'intervenir autant de fois que nous l'aurions souhaité autour du four afin de préparer la pose d'une clôture, et les investigations archéologiques que nous espérons prochaine. Quelques séances de dégagement et le débroussaillage ont tout de même eu lieu au printemps, les mêmes habitués s'y retrouvant dans une ambiance chaleureuse.

Les contacts que nous avons pris les années précédentes avec d'autres entités s'intéressant aux verreries sylvestres commencent à nous faire connaître. Des échanges avec les services culturels de la mairie de Saint-Amand-Soult nous ont permis de collaborer, modestement certes, à la mise sur pied d'une exposition itinérante consacrée aux métiers du verre organisée par le parc régional du Haut-Languedoc. Les concepteurs de cette manifestation ont souhaité inclure sur l'un des panneaux qu'ils réaliseront une brève information sur les sites verriers de l'Aude et de notre secteur en particulier.

Nous espérons pouvoir profiter de cette exposition en 2010.

De janvier à avril plusieurs visites sur le terrain des différentes communes adhérentes de « **Salicorne** » nous ont permis de mieux cerner certains sites verriers, mais l'essentiel reste à faire. Un premier dossier a cependant été remis à la DRAC au mois de juin.

### **Visite de la SESA.**

Le samedi 20 juin, une soixantaine d'adhérents de la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude (SESA) sont venus sur le site de la Fontaine Salée. Marc et moi-même les avons reçus, et guidés. Bien qu'habitueés à visiter des sites archéologiques, ils ont été impressionnés par le four verrier. L'après-midi, une communication, sur le thème « le sel et le verre autour du domaine de l'Eau salée » eut lieu au foyer municipal de Rennes-les-Bains. Elle fut suivie d'une visite des vestiges des bains romains découverts en 1992, commentée par M. Guy Rancoule archéologue.

### **Grillade du 21 juin.**

Le dimanche 21 juin les adhérents de l'association, furent conviés à une grillade à Sougraigne. Les personnes d'Arques s'étant investies dans l'organisation de la prochaine « **marche du sel** » avaient été cordialement invitées. Ce fut une journée conviviale rassemblant plus de cinquante personnes.

### **Site Internet de l'association.**

«**Salicorne**» dispose désormais d'un site Internet que nous vous invitons à consulter et à faire connaître. Vous le trouverez à l'adresse suivante :

**<http://www.salicorne-en-aude.fr/>**

## **2) UN CÔP ÈRA. (LA PAGE D'HISTOIRE)**

### ***La seigneurie de Bugarach au XVI<sup>e</sup> siècle.***

Les « Reconnaissances de la seigneurie de Bugarach, Sougraigne et Lavaldieu » réalisées en 1559, conservées aux Archives du département de l'Aude (**AD 11 7J48**) permettent de se faire une idée sur cette seigneurie au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. Le document décrit les biens tenus par chaque paysan, son analyse nous fait découvrir l'occupation et la vie d'un terroir.

#### **L'achat de la seigneurie :**

Ces reconnaissances ont été rédigées à la suite de l'achat de la seigneurie de Bugarach par Pierre Dax ; l'acte fut retenu par maître Bataille notaire de Limoux le 4 juillet 1559. Ce jour là, les représentants de Messire Melchior Després, seigneur de Montpezat, Piqueron, Puilaroque, Vaillan, Labouffie, Puisalicon, Parasan et Bugarach, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, sénéchal de Poitou et lieutenant de 100 hommes d'armes, ont vendu à noble homme Pierre Dax, seigneur d'Axat absent, représenté par son frère, abbé de Saint-Polycarpe et son neveu Jean Dax, seigneur de Leuc : « le château, juridiction haute, moyenne et basse, les lieux et terres de Bugarach, Sougraigne et Lavaldieu, tasques, censives, droits de lods et vente, mines, herbages, vacants et tout autres choses et droits au seigneur des dits lieux, place et juridiction appartenant... ». Le vendeur tenait ce bien de son père Antoine de Lettes Desprez de Montpezat, gouverneur du Languedoc, qui assiégea sans succès Perpignan en 1542.

Dès le mois de novembre, Pierre Dax fait procéder à la rédaction des reconnaissances du bien nouvellement acquis. Chaque paysan est tenu de décrire devant ses représentants chacun de ses biens et de reconnaître les taxes qu'il lui doit pour en disposer. La censive ou cens est l'impôt seigneurial perçu annuellement, attestant la propriété réelle du seigneur sur l'ensemble des biens immeubles et fonciers de la seigneurie ; contre son paiement, il abandonne au paysan la propriété utile, c'est-à-dire le droit de travailler un bien qu'il peut transmettre à ses héritiers. Le paiement de la censive se fait sous diverses formes tantôt c'est une volaille ou une somme d'argent qui est remise au seigneur le plus souvent le paysan doit livrer certaines quantités de céréales au seigneur. Le seigneur perçoit encore le droit de fouage ou « forestage » il est de un sol par feu moyennant ce paiement les habitants peuvent sous certaines conditions prendre du bois dans les forêts seigneuriales. Les consuls de Bugarach et Sougraigne doivent payer tous les ans le jour de la Toussaint le droit de quête afin de pouvoir conduire les troupeaux dans les bois et vacants du seigneur.

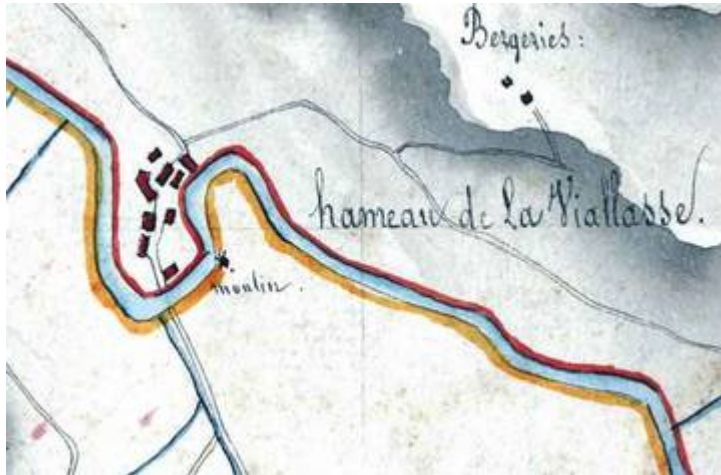
Les forêts susceptibles de donner du bois d'œuvre sont protégées. Il est, par exemple, interdit à Jean Favareau de Lavaldieu « de défricher le bois sauf fustage sous peine du fouet et autre arbitraire ».

La chasse est l'un des passe-temps favoris des seigneurs de l'époque, des mesures sont prises pour protéger les autours, rapaces utilisés pour chasser les palombes. Jean Marty a reçu cinquante sétérées de terre assises « al prat de l'archevêque » aux limites des paroisses de

Sougraigne, Arques et Fourtou, il lui est fait défense de s'approcher des aires des autours d'une distance correspondant à six lancers consécutifs d'un carreau d'arbalète.

### L'espace seigneurial :

Le document fournit des renseignements concernant l'organisation de l'espace. On peut désormais identifier le Quier de Malet sur le site de l'actuelle Vialasse. C'était un lieu fortifié cité dans les documents anciens. On ignorait jusqu'à présent, son emplacement exact.



Le document de 1559 contient des renseignements toponymiques précis qui permettent de situer sans contestation possible le Quier de Malet à la Vialasse.

Sur l'extrait du plan cadastral dressé au début du XIXe siècle il est facile de se rendre compte que la rivière de Na Blaque décrivant un méandre au niveau du hameau de la Vialasse a construit au fil du temps un site naturellement protégé.

Sur le document photographique représentant la façade orientale du méandre quelques rares vestiges de la construction féodale sont encore visibles. La paroi rocheuse particulièrement abrupte de ce côté-là interdit toute tentative d'assaut.

Sur la façade ouest (cliché du bas), les vestiges sont plus importants.

On peut distinguer les bases d'une construction quadrangulaire probablement la tour du château. La rampe d'accès à la partie fortifiée est encore visible au sud de cet ensemble fortifié, elle est cachée par la végétation sur la photo.

Une remarque à propos du ruisseau qui passe à proximité du « Mas » connu de nos jours sous le nom de ruisseau de « Casso-Rats » (*chasse-rats*). En 1559, c'était le « rès de Camp Sourda » parce qu'il venait d'un lieu dit « Camp Sourda », peut-être, situé sur le territoire de Saint-Just et le Bézu. Le nom de « Cass Rats » qu'il porte actuellement sur les cartes de l'IGN est purement fantaisiste.

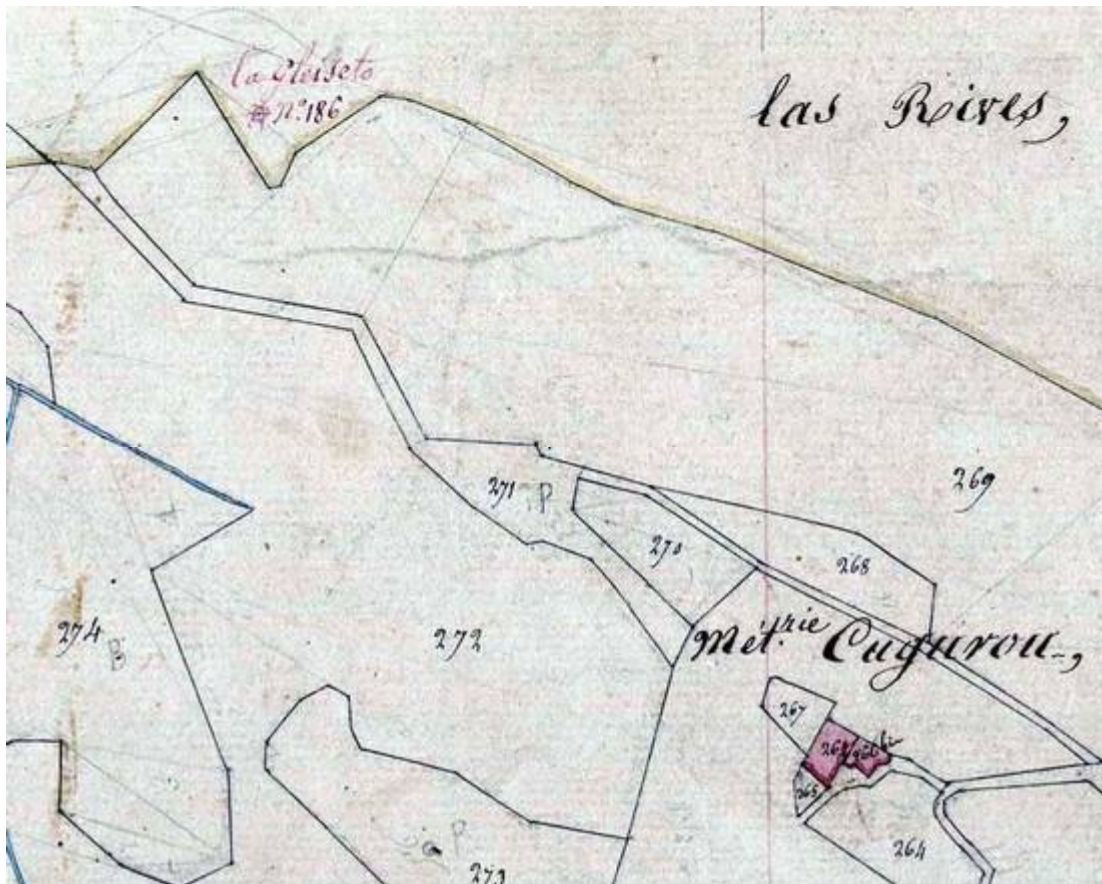


Le document nous apprend, encore, qu'au XVI<sup>e</sup> siècle, l'église de Bugarach ne se trouve pas dans le village. Il est probable qu'elle se situait à proximité de Cugurou.



L'exemplaire du cadastre dressé au XIX<sup>e</sup> siècle, conservé aux archives départementales (AD 11 PW08805), conforte cette hypothèse. Sur ce plan sont portés les points de repères utilisés pour faire les relevés topographiques. Sur l'extrait ci-contre du tableau d'assemblage on remarque le repère coté 186 au Nord-Ouest de Cugurou. On le retrouve sur l'extrait de la feuille B1 (cliché du bas). Au-dessus de ce point coté 186 est écrit à l'encre rouge : « la gleisete » (la petite église).

Si l'on ajoute que le champ correspondant à la parcelle 269 de la feuille B1 est connu de nos jours sous le nom de « camp de la glèisa » la probabilité en sort renforcée.



### **Les occupants :**

Quatre-vingt-seize personnes ou chefs de famille viennent déclarer les biens qu'ils exploitent sur la seigneurie où l'on dénombre plus de 90 maisons, bordes ou métairies réparties sur l'ensemble du terroir. Le bourg compterait une cinquantaine d'habitations ; quelques propriétaires possédant plusieurs maisons. D'après ces éléments on peut supposer que la population du fief se situe entre 400 et 500 habitants. C'est un chiffre surprenant si l'on se fie aux documents qui décrivent un pays désolé et ruiné à la suite des incursions aragonaises, dans les années 1539/1540 plusieurs razzias aragonaises firent d'importants ravages dans les environs : Luc-sur-Aude, Coustaussa, Arques, furent éprouvés par ces raids, Bugarach ne fut pas épargné, le grand chemin allant de Saint Paul-de-Fenouillet vers le Razès et le Carcassès, limitant la seigneurie dans sa partie orientale, était une excellente voie d'infiltration.

Les maisons du village sont réparties sur quatre foyers. Le plus ancien, celui du fort, ne compte que quelques habitations. Il est cerné de murailles partiellement ruinées, bordées d'un fossé ou cave. Le château et la chapellenie ou presbytère sont inclus dans ce périmètre. L'essentiel de la population villageoise habite les faubourgs ou *barris* ; on en compte trois, le *barri d'amont* et le *barri d'aval* au sud et au nord du fort tandis que le *barri dal pont* se situe à l'est. Les maisons sises dans le fort sont à l'étroit, celles qui sont dans les *barris* disposent, à proximité, de pièces annexes jardin, *palhé* et *courtal*.

La population villageoise exerce une activité agricole ; la répartition des biens est très inégale. Quelques agriculteurs disposent de superficies leur assurant des revenus confortables, mais une majorité de paysans sont à la tête d'un bien exigu et obligé de travailler les terres des plus riches pour vivre.

Cinq paysans détiennent 38 % de l'espace agricole villageois. Les frères Baron se distinguent dans ce groupe. L'aîné Jacme est *baille* de Bugarach, c'est le tenancier le mieux doté résidant au bourg, il reconnaît tenir 66 sétérées (plus de 20 ha) de terre ; ses frères François et Antoine occupent le second rang avec un bien couvrant près de 49 sétérées. Ce sont des « coqs de village », leur domination sur Bugarach est établie, plus tard leur richesse s'accroîtra progressivement et leur influence s'étendra, pour longtemps, sur un large secteur des Hautes Corbières et du Fenouillèdes. Quatorze paysans, sont à la tête d'exploitations dont la superficie comprise entre 10 et 19 sétérées, peut leur permettre de vivre, les 27 habitants restant, travaillant chacun moins de 10 sétérées, ne peuvent s'en sortir qu'en offrant leurs services aux plus riches, ce sont des brassiers. Au bourg, quelques artisans pratiquent une activité manuelle. Les métiers représentés sont variés, il y a deux forgerons, un maçon, un cordonnier, un serrurier, un meunier, un couturier, deux tisserands, un cardeur, et un *triginier*, c'est une personne qui possède des bêtes de somme pour assurer les échanges avec l'extérieur. A l'extrême ouest de la terre de Bugarach, autour du domaine de la Ferrière, le seigneur dispose de terres à vocation agricole et d'une *mouline ferrière* construite en 1543 sur la rivière de Na Blaque. Les minerais de fer et de cuivre présents dans les environs pouvaient alimenter la forge en service à ce moment là.

Quarante-trois déclarants habitent une trentaine de métairies ou fermes situées à l'ouest et à l'aval du village. La microtoponymie actuelle ne permet pas de retrouver l'emplacement exact de ces fermes, certains des toponymes utilisés pour les désigner au XVI<sup>e</sup> siècle étant inconnus de nos jours.

Ces exploitations ont un caractère familial, un bien indivis est exploité par plusieurs frères ou beaux-frères, oncle et neveux et leurs familles. Ainsi, le 25 novembre 1559 se présentent devant le notaire « Jean et Pierre de Serp du *masage de bac de gourcs* autrement dit de *la borde de Serp* autrement dit *le mas d'en Galhard*, juridiction et consulat de Bugarach, lesquels faisant tant pour eux que pour Guilhem de Serp leur frère et Jacques Jacmet mari de Catherine de Serp leur beau-frère absent ». Ils tiennent 87 sétérées sur lesquelles se trouvent un moulin, une métairie ou mas, une maison à laquelle sont annexées des bergeries, un four, une yère et un jardin ; le droit de forestage qu'ils doivent acquitter s'élève à trois sols, ce qui montre bien

qu'il y a trois foyers distincts. La plus grande taille des exploitations pourrait s'expliquer par leur situation sur des terrains au relief accidenté, sensibles à l'érosion et de moindre qualité. La mise en culture récente de ces espaces a favorisé une mise en valeur de type collectif.

### **Les revenus du seigneur :**

En faisant le total des sommes et des produits agricoles dus au seigneur par chacun des déclarants on trouve le montant des profits annuels du seigneur.

Tandis que les droits payés annuellement en argent s'élèvent à peine à 11 livres et 5 sols, les livraisons en nature atteignent d'importantes quantités et représentent une bien plus grande valeur. A la Toussaint, ce sont 150 volailles qui viennent enrichir la basse-cour du château, c'est une provision de viande appréciable à l'entrée de l'hiver, on peut supposer cependant que dans certains cas c'est la valeur marchande de la géline qui est payée en argent en lieu et place de l'animal. La quantité d'avoine livrée s'élève à 13 setiers, soit une quinzaine d'hectolitres, elle est probablement destinée à la nourriture des chevaux du seigneur lorsqu'il réside à Bugarach. Finalement, ce sont les 160 setiers de blé qui représentent le profit le plus intéressant pour le seigneur. Si l'on considère qu'un setier de blé pèse 64,21 kilogrammes, la quantité de froment venant s'accumuler dans les greniers seigneuriaux dépasse les 10 tonnes. C'est bien plus qu'il ne lui en faut pour satisfaire ses besoins personnels, la quantité excédentaire sera vendue et générera un nouveau profit. On peut, cependant, se demander si tous les ans le seigneur percevait régulièrement son dû, les intempéries, l'insécurité, la maladie pouvant faire varier les récoltes.

**En conclusion**, l'étude de ce document permet de mieux connaître Bugarach au sortir du Moyen-Âge, en nous livrant des renseignements jusqu'à présent inconnus sur l'organisation de leur territoire. Il confirme la reconquête démographique des hautes Corbières au XVI<sup>e</sup> siècle, et permet de mesurer l'ampleur du phénomène à l'échelle d'une seigneurie.

### **Confiscation de biens à la suite d'un meurtre.**

Le document nous apprend que deux frères Pierre et Jean Bugarach fils de Alric (ou Henri) Bugarach et petit-fils de Fulchran ont commis un meurtre avant 1559. À la suite du jugement dont on ignore la sentence (probablement l'exécution) les biens ont été confisqués à l'exception d'un tiers laissé aux héritiers. Les deux tiers prélevés sont utilisés pour payer les frais de justice et dédommager les victimes ou leurs familles.

Voici deux extraits qui mettent en évidence cette affaire :

1° description de la maison familiale dont les héritiers ne conservent que le tiers.

*« Premièrement une maison sive (ou) borde, courtal et palhié assis aux barris du dit Bugarach laquelle borde et palhié est aujourd'hui édiflée en maison là où habitent les héritiers de Fulchran Bugarach fils et cohéritiers pour la troisième partie des dits biens que ont appartenu à Alric Bugarach leur père et le courtal est échu en confisc(c'est à dire a été confisqué) pour le meurtre et excès commis par Pierre et Jean Bugarach fils et héritiers chacun pour la troisième partie du dit Henric Bugarach »*

2° autre confirmation de la confiscation des biens.

*« Une pièce de terre au lieu-dit à la glèise contient une cesterée confronte de cers avec la terre qui appartenait à Alric Bugarach qui depuis a été confisquée par l'excès commis par Pierre et Jean Bugarach ses fils »*